

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES**

**Lundi 11 septembre 2023**

« Le conseil de la municipalité de St-François-de-Sales siège en séance ordinaire avec public, ce lundi 11 septembre 2023.

Sont présents à cette assemblée:

M. Marc Gaudette, Mme Nancy Tremblay, M. Mathieu Laroche, Mme Julie-Anne Decorby, M. Yvon Deschênes et M. Gérard Juneau, tous formant quorum sous la présidence de Mme Cindy Plourde mairesse.

Assiste également à la séance, le directeur général et greffier-trésorier M. Dominique Tremblay.

4 personnes forment l'assistance.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse Cindy Plourde prononce un mot d'introduction et souhaite la bienvenue à tous ainsi qu'aux membres du conseil et ouvre ensuite la séance.

**2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ par Mme Nancy Tremblay

**2023-128**

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que ci-dessous :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Acceptation de l'ordre du jour**
- 3. Acceptation du procès-verbal du 14 août 2023**
- 4. Suivis au procès-verbal**
  - a. Projet espace détente au Camping
- 5. Rapport de la mairesse**
- 6. Rapport des conseillers et conseillères**
- 7. Administration générale**
  - 7.1. Correspondance
    - a. Avis de convocation AGA Société sylvicole de Chambord.
    - b. Fête de la courge, Saint-André-du-Lac-Saint-Jean.
    - c. Appel de projets pour les artistes, écrivains et écrivaines et organismes.
    - d. Campagne sur l'hébergement touristique illégal.
    - e. Compte-rendu sur la rencontre d'optimisation des Office d'habitations.
    - f. Appel de projet Programme d'aide financière aux infrastructures sportives, récréatives et de plein-air.
    - g. Semaine de la municipalité.
    - h. Invitation au sommet des piétons et piétonnes.
    - i. Séance d'information virtuelle Association québécoise de récupération des contenants de boisson.
    - j. Le hockey au Saguenay-Lac-Saint-Jean.
    - k. Dépannage numérique des usagers de bibliothèque.
    - l. Politique nationale de l'aménagement et de l'architecture du territoire.
    - m. Journée d'action provinciale sur les avertisseurs de fumée.
    - n. Bulletin d'information policière.
  - 7.2. Demande de participation financière
    - a. Centraide.

- b. Adhésion Conseil régional de l'environnement et du développement durable.
  - c. Journée des aînés.
- 7.3. Acceptation des comptes
- 8. Fonctionnement interne et logistique**
  - 8.1 Nomination d'un greffier ou d'une greffière suppléante.
  - 8.2 Nomination pour un nouveau calendrier de conservation.
- 9. Période de questions**
- 10. Loisirs et développement**
  - 10.1
- 11. Aménagement du territoire et urbanisme**
  - 11.1 Demande d'appui, interdiction des maisons flottantes ou de leur usage.
  - 11.2 Appui à la mise en place du programme d'aménagement des bandes riveraines.
  - 11.3 Affichage secteur de villégiature du Lac-des-Commissaires.
- 12. Sécurité civile**
  - 12.1
- 13. Voirie municipale**
  - 13.1 Reprofilage des fossés.
- 14. Infrastructures d'aqueduc, d'égout et entretien des immeubles et machineries**
  - 14.1 Renouvellement du programme de la taxe d'essence et des contributions du Québec.
  - 14.2 Soumission Nord-Flo entretien et réparation pompe eaux usées secteur rue Blanchette.
- 15. Dossiers divers**
  - 15.1 Aide financière Projet MRC de regroupement de services.
- 16. Période de question**
- 17. Fixation de la prochaine séance et levée de la présente séance**

### **3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 août 2023**

IL EST PROPOSÉ par M. Marc Gaudette

2023-129

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil accepte le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023, tel que rédigé et transmis.

### **4. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL du 14 août 2023**

- a. Le projet d'espace détente du camping a été amorcé la semaine dernière. La première étape consiste à revoir les installations de drainage avant de procéder au remplissage du lac artificiel.

### **5. RAPPORT DE LA MAIRESSE**

La mairesse a participé à plusieurs rencontres depuis le retour des vacances. Parmi celles-ci, le comité ressources humaines de la municipalité a été sollicité pour des dossiers importants. Même chose pour le comité RH de la MRC. Une rencontre du comité de vitalisation a eu lieu ainsi qu'une rencontre d'En mouvement Saguenay-Lac-Saint-Jean. Au niveau local, la mairesse a participé au souper de clôture de la saison 2023 du camping municipal et à la Fête des récoltes à la forêt nourricière. Les deux activités ont été appréciées des participants et la mairesse souligne la présence des conseillers et de quelques employés. La mairesse termine en mentionnant le peu de courtoisie des citoyens qui se plaignent, surtout en lien avec la voirie. Considérant

le climat qui se modifie et l'âge de nos installations routières, des investissements majeurs seront requis.

## **6. RAPPORT DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS**

M. Deschênes explique les changements qui seront apportés au fonctionnement de l'Officie municipal d'habitation des 5 fleurons. Mme Tremblay souligne la belle participation à la fête des récoltes et rappelle le lancement de la saison du réseau Biblio qui se tiendra le 21 septembre prochain. Mme Decorby a aimé l'organisation de la Fête des récoltes, tout comme M. Laroche. Messieurs Gaudette et Laroche ayant de plus contribué à différentes rencontres et recommandations du comité Ressources humaines. La mairesse termine en remerciant les bénévoles du dépanneur et mentionne qu'un appel à la population sera lancé pour recruter de nouveaux ou nouvelles personnes souhaitant donner du temps pour maintenir le service.

## **7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **7.1. Correspondance**

Ce conseil a pris connaissance de la correspondance reçue, que voici :

- a. Avis de convocation AGA Société sylvicole de Chambord.
- b. Fête de la courge, Saint-André-du-Lac-Saint-Jean.
- c. Appel de projets pour les artistes, écrivains et écrivaines et organismes.
- d. Campagne sur l'hébergement touristique illégal.
- e. Compte-rendu sur la rencontre d'optimisation des Office d'habitations.
- f. Appel de projet Programme d'aide financière aux infrastructures sportives, récréatives et de plein-air.
- g. Semaine de la municipalité.
- h. Invitation au sommet des piétons et piétonnes.
- i. Séance d'information virtuelle Association québécoise de récupération des contenants de boisson.
- j. Le hockey au Saguenay-Lac-Saint-Jean.
- k. Dépannage numérique des usagers de bibliothèque.
- l. Politique nationale de l'aménagement et de l'architecture du territoire.
- m. Journée d'action provinciale sur les avertisseurs de fumée.
- n. Bulletin d'information policière.

### **7.2. Demandes de participation financière**

CONSIDÉRANT les trois demandes de participation financière reçues par la municipalité;

- a. Centraide
- b. Adhésion au CREDD
- c. Journée des aînés

CONSIDÉRANT que le conseil municipal contribue annuellement à la cause de Centraide;

CONSIDÉRANT les retombées et les activités organisées par le Conseil régional de l'environnement et du développement durable;

CONSIDÉRANT la forte participation et la contribution annuelle de la municipalité à la Journée des aînés;

IL EST PROPOSÉ par Madame Julie-Anne Decorby

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers que la municipalité contribue pour un montant de 125\$ à Centraide, qu'il renouvelle son adhésion au Conseil régional de l'environnement et du développement durable et qu'il achète 8 billets à distribuer parmi les aînés de Saint-François-de-Sales pour un montant total de 200 \$.

### 7.3. Acceptation des comptes

La vérification des comptes a été effectuée et présentée à l'ensemble des membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. Marc Gaudette

2023-131

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil accepte la liste des comptes présentés :

### 11 septembre 2023

COMPTES À PAYER	
Fournisseur	montant
AUTO-SÉCUR	168.00 \$
MICHEL BEAUSEIGLE	1 000.00 \$
EUROFINS ENVIRONEX	921.53 \$
BRASSERIE LABATT	683.86 \$
CAIN LAMARE	2 389.77 \$
centre du sport	103.05 \$
CONSTRUCTION LOUIS VAILLANCOURT	18 335.52 \$
COOP CHAMBORD	802.37 \$
GLS LOGISTICS SYSTEMES CANADA	137.94 \$
GIRARD LAURIER	900.00 \$
LA BOITE A FLEUR	371.80 \$
JOANNE LAMOUREUX	8.91 \$
LOCATION PISHIMUSS	325.00 \$
MÉGABURO	310.19 \$
MÉGABURO INC	18.82 \$
MINSTERE DU REVENU DU QUEBEC	6 317.55 \$
MRC DOMAINE DU ROY	27 060.38 \$
NORD-FLO	2 360.67 \$
HOME HARDWARE	1 262.36 \$
RÉJEAN TREMBLAY ELECTRICIEN	1 531.66 \$
ALEXANDRE BOUCHARD SAURIOL	78.30 \$
ST-FÉLICIEEN DIESEL	269.46 \$
UAP	692.42 \$
VARIÉTÉ LCR	450.67 \$
VISION INFORMATIK	51.74 \$
Virement	
BENEVA SSQ COLLECT	1 821.18 \$
BELL CANADA	104.06 \$
BELL CANADA	110.21 \$
BELL CANADA	95.43 \$
CENTRE POPULAIRE	205.98 \$
CENTRE POPULAIRE	168.76 \$
CENTRE POPULAIRE	104.24 \$

CENTRE POPULAIRE	172.25 \$
CENTRE POPULAIRE	212.55 \$
HYDRO QUEBEC	158.86 \$
HYDRO QUEBEC	1 814.51 \$
HYDRO QUEBEC	474.90 \$
HYDRO QUÉBEC	1 442.54 \$
HYDRO QUÉBEC	1 059.51 \$
DÉPANNEUR ST-FRANCOIS-DE-SALES	20.15 \$
DÉPANNEUR ST-FRANCOIS-DE-SALES	9.50 \$
DÉPANNEUR ST-FRANCOIS-DE-SALES	34.65 \$
DÉPANNEUR ST-FRANCOIS-DE-SALES	94.75 \$
TELUS	232.06 \$
TELUS	232.06 \$
Remise Provinciale	12 712.27 \$
REMISE FEDERALES	4 907.27 \$
SCFP	490.59 \$
VISA	1 214.03 \$
Nathalie Gauthier	500.64 \$
Gratien plourde	600.00 \$
Suzanne boivin	150.00 \$
	<b>95 694.92 \$</b>
<b>SALAIRES</b>	
23 au 29 juillet	7 493.35 \$
30 au 5 aout	7 290.82 \$
6 aout au 12 aout	6 721.55 \$
13 aout au 19 aout	6 070.42 \$
20 aout au 26 aout	4 666.27 \$
.	<b>24 749.06 \$</b>
.	
.	<b>120 443.98 \$</b>

## CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Dominique Tremblay, greffier-trésorier, certifie par le présent certificat que la municipalité de Saint-François-de-Sales dispose des fonds nécessaires pour payer ces comptes.

### 8. FONCTIONNEMENT INTERNE ET LOGISTIQUE

#### 8.1 Nomination d'une greffière suppléante

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir qu'il y ait de façon permanente une personne pour agir à titre de greffier par intérim ou de greffier adjoint par intérim lors des périodes d'absence du greffier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nancy Tremblay

2023-132

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

QUE l'adjointe administrative, madame Joannie Girard, soit désignée greffière par intérim lors de toute période d'absence du greffier et, qu'à cette fin, il dispose des mêmes pouvoirs et prérogatives;

QUE Mme Girard soit désignée greffière adjointe par intérim lors de toute période d'absence du greffier et, qu'à cette fin, il dispose des mêmes pouvoirs et prérogatives.

## **8.2 Nomination pour un nouveau calendrier de conservation.**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-de-Sales est un organisme public visé par cette loi ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-de-Sales désire utiliser le système Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-de-Sales n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Nancy Tremblay

**2023-133**

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers et conseillères

QUE LE CONSEIL autorise la mairesse Mme Cindy Plourde et/ou le directeur général Dominique Tremblay à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-de-Sales

QUE le directeur général, M. Dominique Tremblay, est mandaté en tant que responsable de la soumission de la demande;

QUE Mme Gessyca Massé archiviste est mandatée en tant que responsable de la gestion documentaire;

QUE Mme Joannie Girard, adjointe-administrative est mandatée en tant que soutien au responsable de la gestion documentaire.

## **9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Un membre de l'assemblée demande s'il serait possible d'installer un kiosque permanent pour la vente de bleuets frais de la bleuetière touristique de Saint-François-de-Sales. Aussi, il demande quels seront les frais pour remplacer l'ancien abri qui a été endommagé cette année. La mairesse souligne l'ouverture de la municipalité pour un kiosque mobile bien aménagé et informe que c'est la Corporation des loisirs et du développement qui est propriétaire du bien endommagé alors de bien vouloir s'entendre avec eux.

Au sujet de la brigade scolaire, il semblerait qu'il n'y ait souvent pas d'enfants qui traversent la rue. La brigadière demande si elle doit se déplacer quand même? La mairesse dit que oui le temps que la municipalité vérifie avec le Centre de services scolaires si c'est bien le cas.

On demande si le projet d'espace détente du camping sera ouvert à tous, la mairesse souhaite évidemment que tous les citoyens s'approprient le lieu et non seulement les usagers du camping.

Finalement, au sujet du mauvais état de la chaussée sur la rue principale la mairesse informe que le ministère des Transports prévoit des travaux de réparation bientôt.

## **10. LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT**

### **10.1**

## **11. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME**

### **11.1 Demande d'appui - Interdiction des maisons flottantes et de leur usage – Demandes aux gouvernements provincial et fédéral.**

CONSIDÉRANT QUE le nouveau type d'embarcation flottant, soit des structures servant principalement d'habitation communément appelées « maisons flottantes » ou « logements flottants », semble prendre de l'ampleur ;

CONSIDÉRANT QUE ce type d'embarcation permet d'occuper un plan navigable à plus long terme en t'utilisant comme un hébergement flottant sans payer de taxes ou de redevances pour l'utilisation de l'espace occupé ;

CONSIDÉRANT QUE la possibilité d'installation d'hébergement flottant crée des inquiétudes relativement à la sécurité lors de la navigation, au respect du voisinage, soit des propriétés riveraines, et au respect de l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE cette utilisation peut avoir des effets potentiellement négatifs sur l'environnement notamment en perturbant les poissons et la faune locaux ainsi qu'en perturbant l'environnement naturel et en augmentant le risque de pollution par les ordures, l'élimination des eaux grises et les déversements ;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des municipalités ne dispose pas des installations nécessaires pour accueillir ce type d'embarcation, notamment les installations pour le traitement des eaux usées;

IL EST PROPOSÉ par M. Gérard Juneau,

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers et conseillères,

DE DEMANDER aux gouvernements fédéral et provincial d'interdire l'accès aux plans d'eau aux structures servant principalement d'habitation communément appelées « maisons flottantes » ou « logements flottants » ou de prévoir un encadrement réglementaire notamment afin d'interdire l'usage ou l'utilisation d'hébergement flottant sur les plans d'eau au Québec ;

DE DEMANDER l'appui aux municipalités et aux MRC de la province de Québec, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre de la présente demande et à l'organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS) ;

ET

QUE la présente résolution soit envoyée à l'honorable Marie-Hélène Gaudreau, députée fédérale de Laurentides-Labelle, à l'honorable Chantale Jeannette, députée provinciale de Labelle, au ministre des Ressources naturelles et des Forêts, au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**11.2 Appui à la mise en place du programme d'aménagement des bandes riveraines.**

CONSIDÉRANT QUE le 5 juin 2023 la municipalité de Saint-François-de-Sales a adopté une résolution pour appuyer le « projet de mise en place d'un programme de re végétalisation des bandes riveraines » de l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean et que la municipalité a accepté d'utiliser un montant de 1 000\$ issu du *Fonds régions et ruralité* pour financer le projet alors qu'un montant total de 1611,86\$ est requis pour les années 2024 et 2025;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par M. Gérard Juneau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers et des conseillères:

QUE la municipalité de Saint-François-de-Sales réitère son appui et son intention de participer au projet en 2024 et 2025 ainsi que la possibilité d'utiliser l'enveloppe territoriale du *Fonds régions et ruralités* de la MRC du Domaine-du-Roy pour financer 60% des coûts associés à la coordination et la mise en œuvre du projet sur le territoire de la municipalité.

QUE la municipalité de Saint-François-de-Sales accepte d'utiliser un montant supplémentaire de 611,86\$ issu du *Fonds régions et ruralité* pour financer 20% des coûts associés à la coordination et à la mise en œuvre du projet sur le territoire de la municipalité en 2024 et 2025.



### **11.3 Affichage secteur de villégiature du Lac-des-Commissaires**

CONSIDÉRANT qu'une demande de partenariat est parvenue de l'Association des Amis du Lac-des-Commissaires afin d'associer la municipalité au projet d'affichage et de signalisation routière dans leur secteur;

CONSIDÉRANT que ce secteur de villégiature est de plus en plus fréquenté et que l'Association démontre un dynamisme;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite améliorer le caractère visuel de ses axes routiers;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Gérard Juneau

**2023-136**

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers et conseillères

DE DEMANDER une rencontre avec l'Association des amis du Lac-des-Commissaires concernant l'affichage demandé;

DE PARTICIPER au projet si la municipalité s'y trouve représentée et que le concept visuel s'harmonise avec les intentions d'affichage futurs de la municipalité;

DE CONTRIBUER financièrement selon une entente à survenir entre la municipalité et l'Association des Amis du Lac-des-Commissaires pour la conception, la fabrication et l'installation de la signalisation prévue.

## **12. SÉCURITÉ CIVILE**

### **12.1**

## **13. VOIRIE MUNICIPALE**

### **13.1 Reprofilage des fossés**

CONSIDÉRANT la décision du conseil municipal de débiter le reprofilage des fossés en 2023 dans les secteurs jugés prioritaires;

CONSIDÉRANT que les travaux doivent être effectués selon la méthode du tiers inférieur pour l'entretien des fossés dont la Fiche de promotion environnementale FPE-01 et la norme 1401 ont été transmis aux entrepreneurs;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de la part de deux entrepreneurs;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc Gaudette

**2023-137**

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers et conseillères d'accorder le contrat à Terrassements HBG au tarif horaire de 145\$ incluant l'opérateur de la machinerie. Au besoin, le transport du matériel sera confié à l'entreprise 9232-6388 Québec Inc. au tarif horaire de 134,82 \$ pour un camion douze roues et de 115,60 \$ pour un camion 10 roues.

QUE la durée des travaux soit de 10 journées complètes afin de permettre à la municipalité d'évaluer le coût global de reprofilage des fossés pour l'ensemble de son réseau routier.

#### **14. INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC, D'ÉGOÛT ET D'ENTRETIEN DES IMMEUBLES ET MACHINERIES**

##### **14.1 Renouvellement du Programme de la taxe d'essence et des contributions du Québec**

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

CONSIDÉRANT QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

CONSIDÉRANT QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

IL EST PROPOSÉ par M. Mathieu Laroche

**2023-138**

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers et des conseillères, que la municipalité de Saint-François-de-Sales demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés (*ajouter les noms des députés à l'Assemblée nationale et à la Chambre des communes de votre territoire*), à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

#### **14.2 Soumission Nord-Flo entretien et réparation pompe eaux usées secteur rue Blanchette**

CONSIDÉRANT le diagnostic effectué par Nord-Flo sur l'état de la pompe;

CONSIDÉRANT que cette station fonctionne sans arrêt et que la pompe est très sollicitée;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer un bon fonctionnement du système d'évacuation des eaux usées vers les étangs d'épuration.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Yvon Deschênes

**2023-139**

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers et conseillères d'octroyer le mandat de réparer la pompe à l'entreprise Nord-Flo selon les détails de la soumission #3275, pour le montant de 5 310.78 \$ plus les taxes applicables.

## 15. DOSSIERS DIVERS

### 15.1 Aide financière MRC Projet de regroupement de services.

CONSIDÉRANT que par la résolution n° XXX, la municipalité de Saint-François-de-Sales a signifié son accord et son adhésion à la relance de la démarche sur les regroupements de services sur le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy;

CONSIDÉRANT que cette démarche consistera principalement en l'établissement d'un constat de la situation et en l'évaluation des opportunités de regroupement de services pour chacune des organisations municipales du territoire, et ce, par la mise en place d'un comité technique formé des directeurs généraux des municipalités et d'un comité politique formé des membres du conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'un mandat devra être confié à une firme externe afin d'accompagner les deux comités dans la démarche et que la MRC s'engage à assumer la part non subventionnée des coûts de ce mandat;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-François-de-Sales a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes – Aide financière pour des projets en coopération intermunicipale* concernant le volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que la MRC du Domaine-du-Roy et les municipalités locales du territoire désirent présenter un projet dans le cadre de l'aide financière visant le soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale pour réaliser la démarche précédemment décrite;

Par conséquent, il est proposé par M. Yvon Deschênes

**2023-140**

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Saint-François-de-Sales s'engage à participer au projet visant la démarche de regroupement de services décrite dans le préambule et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la MRC du Domaine-du-Roy, organisme responsable du projet.

## 16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une citoyenne demande si le chemin du Lac-des-Bouleaux sera réparé jusqu'au bout du cul-de-sac. Comme c'est difficile d'accès et peu achalandé nos équipes vont s'en occuper dès que possible, comme cela avait été fait l'an dernier.

On demande ce qu'il advient de la propriété au coin des rues Principale et de l'Église. La municipalité l'a acquise lors de la vente pour taxes mais le propriétaire a un droit de renonciation d'un an, ce qui empêche la municipalité de procéder au nettoyage du site.

L'assemblée tient à féliciter l'opérateur de la niveleuse pour le bon travail d'entretien des routes qu'il effectue.

L'affichage du cul-de-sac au bout de la rue de l'Église semble déficient, la municipalité ira vérifier le tout et finalement on mentionne que le conducteur du camion de cueillette des déchets ne fait pas attention aux poubelles des résidents. La plainte sera acheminée à la Régie des matières résiduelles.

**17. FIXATION DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE DE LA PRÉSENTE SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par Madame Nancy Tremblay

**2023-141**

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la prochaine séance de conseil aura lieu le lundi 2 octobre 2023 à 19h selon le calendrier des séances du conseil municipal;

QUE la présente soit levée, il est 19h57.

---

Cindy Plourde Mairesse

---

Dominique Tremblay  
Directeur général et Greffier-trésorier